

LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE

RÈGLEMENT CHALLENGE 2026

La Ligue du Sport Automobile d'Auvergne organise un challenge destiné à promouvoir ses Épreuves et à récompenser ses licenciés.

Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.

Tous les licenciés, pilotes, copilotes et commissaires de route membres d'une association sportive de la Ligue d'Auvergne. (Les titres de participation sont exclus).

Article 2 : DISCIPLINES RETENUES.

- | | |
|-------------------------------------|--|
| • Challenge SLALOMS | Épreuves régionales +3 épreuves extérieures |
| • Challenge CIRCUIT TERRE | Épreuves régionales, Nationales, +3 épreuves extérieures |
| • Challenge CIRCUIT ASPHALTE | Épreuves régionales, Nationales, +3 épreuves extérieures |
| • Challenge CIRCUIT VHC | Épreuves régionales, Nationales, +3 épreuves extérieures |
| • Challenge DRAGSTER | Épreuves régionales, Nationales, +3 épreuves extérieures |
| • Challenge VMRS-VHRS | Épreuves régionales, Nationales, +3 épreuves extérieures |
| • Challenge RALLYES (Pilotes) | Épreuves régionales, Nationales, +3 épreuves extérieures |
| • Challenge RALLYES (Copilotes) | Épreuves régionales, Nationales, +3 épreuves extérieures |
| • Challenge RALLYES VHC (Pilotes) | Épreuves régionales, Nationales, +3 épreuves extérieures |
| • Challenge RALLYES VHC (Copilotes) | Épreuves régionales, Nationales, +3 épreuves extérieures |
| • Challenge MONTAGNE | Épreuves régionales, Nationales, +3 épreuves extérieures |
| • Challenge MONTAGNE VHC | Épreuves régionales, Nationales, +3 épreuves extérieures |
| • Challenge COMMISSAIRES | Uniquement les épreuves organisées en Ligue Auvergne |

Seules les épreuves inscrites au calendrier Officiel de la Ligue d'Auvergne et organisées par une Association Sportive Automobile affiliée à la Ligue d'Auvergne seront retenues.

De plus, pour tous les challenges sauf le challenge Commissaires 3 épreuves extérieures pourront être retenues.

Pour comptabiliser les 3 épreuves extérieures, participation à 3 épreuves de la Ligue d'Auvergne dans la discipline sauf pour le challenge Slalom, Circuit asphalte et circuit terre.

Les finales des coupes de France ne sont pas retenues.

Pour l'envoi des résultats des épreuves extérieures, les intéressés devront obligatoirement faire parvenir leurs classements par l'intermédiaire de leur ASA.

Date limite des envois le 30 novembre de l'année en cours.

Article 3 : COEFFICIENTS.

ÉPREUVES ORGANISÉES SUR LA LIGUE D'AUVERGNE

- ▶ Épreuves régionales Ligue Auvergne : coefficient 2
- ▶ Épreuves nationales/internationales Ligue Auvergne : coefficient 4
- ▶ Attribution de 2 points de participation à l'épreuve de la ligue d'Auvergne

ÉPREUVES ORGANISÉES HORS LIGUE D'AUVERGNE

- ▶ Épreuves régionales hors ligue Auvergne : coefficient 1
- ▶ Épreuves nationales/internationales hors ligue Auvergne : coefficient 2

LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE

RÈGLEMENT CHALLENGE 2026

Article 4 : ATTRIBUTION DES POINTS.

PILOTES RALLYE / COPILOTES / MONTAGNE / SLALOMS / VHC

Place	1	2	3	4	5	6
Points Groupe	10	8	6	4	2	
Points Classe	16	12	8	6	4	2

Pour les groupes et classes de moins de cinq les points seront divisés par 2

VMRS / VHRS

Place	1	2	3	4	5
Points	10	8	6	4	2

Les points seront attribués suivant le classement général de l'épreuve.

CIRCUITS

Classement	1	2	3	4	5	6
Points	16	12	8	6	4	2

Les points seront attribués sur les 6 premiers du classement général de :

- ▶ Chaque épreuve en circuit asphalte est limitée à 2 compétitions maximum).
- ▶ La finale de la discipline concernée en circuit terre.

CHALLENGE FÉMININ

Les féminines seront primées dans les disciplines où elles figurent dans les 25 premiers classés de la catégorie. Prix non cumulable dans la discipline.

CHALLENGE COMMISSAIRES

Seuls les commissaires de route et de circuit en possession d'une licence ENCOC-EICOB-EICOACPR-EICOCP et officiant en qualité de commissaire pourront prétendre à être récompensés.

Le classement du challenge des commissaires de route sera établi en fonction du nombre de participations aux épreuves de la ligue d'Auvergne et du nombre de jour sur les épreuves.

Épreuves	1 jour	2 jours	3 jours
Points	1	2	3

LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE

RÈGLEMENT CHALLENGE 2026

Article 5 : PRIX.

	Pilotes Rallyes	Copilotes	Montagne	Slaloms	Circuit terre	Circuit asphalte	Dragster
1er	400 €	300 €	400 €	300 €	300 €	300 €	300 €
2e	300 €	300 €	3000	200 €	200 €	200 €	200 €
3e	200 €	100 €	200 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Féminine	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
	VHC						
	Pilotes Rallyes	Copilotes	Montagne	Circuit	VHRS VMRS		
1er	200 €	200 €	200 €	200 €	100 €		
2e	150 €	150 €	150 €	150 €			
3e	100 €	100 €	100 €	100 €			
Féminine	100 €	100 €	100 €	100 €			

	Challenge Commissaires									
Commissaires	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e
	300 €	200 €	150 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €

Total des prix distribuables : 9 150€

Les licenciés primés seront prévenus individuellement et leur présence sera obligatoire à la remise des prix annuelle de la ligue pour l'obtention des récompenses.

Le Comité Directeur de la Ligue d'Auvergne refusera l'attribution des prix du challenge à tout licencié absent lors de la remise des prix, sauf cas de force majeure qui devra être justifié par écrit avant le jour de la remise des prix et qui sera étudié.

Tout licencié dont l'attitude serait reconnue incorrecte ou antisportive ou ayant fait l'objet d'une parution au tribunal de la FFSA et / ou d'une sanction disciplinaire sera exclu du challenge.

Article 5 : EX ÆQUO.

La commission du challenge statuera en cas ex æquo de la façon suivante :

1. Sur le plus grand nombre d'épreuves disputées sur la ligue d'Auvergne.
2. Sur le plus grand nombre d'épreuves nationales ou internationales disputées sur la ligue d'Auvergne.
3. Sur le nombre de victoires de groupe sur les épreuves de la ligue d'Auvergne.

LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE

RÈGLEMENT CHALLENGE 2026

Article 6 : ORGANISATION GÉNÉRALE.

Les associations sportives devront envoyer les résultats relatifs au challenge dans les 15 jours qui suivent chacune de leurs épreuves, impérativement depuis le site de la ligue d'Auvergne :

www.sportautoauvergne.org onglet privé avec obligatoirement incluses les pièces suivantes :

- ▶ La liste des partants.
- ▶ Le tableau de répartition par groupe et classe des autorisés à prendre part à la course.
- ▶ Le classement définitif complet avec groupes et classes.
- ▶ Les imprimés spécifiques au challenge dûment remplis avec n° de licence et les code ASA.
- ▶ La liste des commissaires de la ligue ayant participé à l'épreuve ainsi que nombre de jours. Ne pas oublier d'indiquer le numéro de licence et le code ASA.

Tout dossier incomplet sans les fichiers demandés sera refusé et non pris en compte.

Tout dossier qui ne sera pas envoyé depuis les applications sur le site de la ligue sera refusé et non pris en compte.

En outre, il est demandé aux associations d'apporter un soin tout particulier au contrôle des numéros de licences et ASA.

Adresse mail pour toute demande ou renseignement sur les challenges :

challenge@sportautoauvergne.org

Article 7 : PÉNALITÉS.

Tout retard de plus de 30 jours dans l'envoi de l'un des documents demandés à l'article 6 entrainera une amende de 200 €.

Article 8 : RÉCLAMATIONS.

Toute réclamation sur le classement du challenge sera recevable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, après cette date aucune réclamation ne sera prise en compte.

Toute réclamation devra être adressée à la commission du challenge par mail à l'adresse suivante :

challenge@sportautoauvergne.org

Tout cas litigieux sera soumis au Comité Directeur qui sera seul juge et dont la décision sera sans appel.